



ARRÊTÉ N°67/2023

Objet : Travaux au cimetière

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Vu le déroulement de travaux au cimetière,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique,

ARRÊTONS

Article 1:

A compter du 02 mai 2023 à 08h00 et jusqu'au 31 mai 2023 à 19h00, le parking ouest du cimetière est réservé pour la société WARIN en charge des travaux, pour le stockage des matériaux et des bennes.

Article 2:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.

Fait à Labenne le 02 mai 2023

Le Maire,

Jean Luc DELPLECH



Le Maire
par Délégation
Le Dir. Gal des Services
L. COUTURE